



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

**OBJET :**

N° 4113

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement  
Réglementation à l'occasion  
de travaux  
7 rue Maldoyenne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'Entreprise BRIGATTI Claude de THAON LES VOSGES, qui doit effectuer, pour le compte de GRDF, une fouille sous trottoir pour rechercher une conduite gaz, au droit du n°7 rue Maldoyenne ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

**Article 1er.- A compter du lundi 15 janvier 2018, jusqu'à l'achèvement des travaux dont la durée est estimée à 4 semaines :**

- La chaussée sera rétrécie aux abords du chantier, au droit du n°7 **rue Maldoyenne**.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes aux abords du chantier ; les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

Article 2. - Durant cette même période, afin de maintenir la circulation, le stationnement sera interdit sur les 3 premiers emplacements au droit de l'entrée de l'Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc / Saint-Joseph.

Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être enlevés par les soins d'un garagiste commis à cet effet et dirigés vers un autre lieu de stationnement non gênant.

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins des intervenants effectuant les travaux susmentionnés sous le contrôle des Services de Police.

.../...

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

A REMIREMONT, le 10 janvier 2018

Le Maire,

./. Jean HINGRAY

Patrice THOUVENOT

Acte rendu exécutoire après publication  
le 10 janvier 2018

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion :

- P.T.C.V..... 2 ex
- Police Nationale..... 1 ex
- Police Municipale..... 1 ex
- Gendarmerie..... 1 ex
- Centre de Secours..... 1 ex
- Service Communication (Presse)..... 1 ex
- Affichage..... 1 ex
- Société TRANSDEV..... 1 ex
- Société SICOVAD..... 1 ex
- Service Promotion et Animation..... 1 ex
- U.R.C.A..... 1 ex
- Conseil Dép. 88 – Pôle Transport ..... 1 ex
- Ensemble Scolaire Jeanne d'Arc /  
Saint Joseph..... 1 ex
- Entreprise BRIGATTI..... 1 ex
- Affichage chantier..... 1 ex